

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

**SECRETARIAT GENERAL**

**PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET  
D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE  
(FORMAPROD)**

*Prêt FIDA N 874-MG-Don FIDA N1382-MG –Prêt-Fonds fiduciaire N L-E-12-MG*



**UNITE DE COORDINATION NATIONALE**

**DU CERCLE DE PROMOTION DES  
METIERS RURAUX (CMR) VERS LA  
MAITRISE D'OUVRAGE  
TERRITORIALE DE LA FORMATION  
AGRICOLE ET RURALE DE LA  
COMMUNE (MOT FAR)**



Investir dans les populations rurales

Février 2024

## Sommaire

I-	<u>PRESENTATION DU PROGRAMME FORMAPROD</u> .....	3
II-	<u>HISTORIQUE DU CERCLE DE PROMOTION DES METIERS RURAUX (CMR)</u> .....	5
III-	<u>EVOLUTION – LA REPLICATION DU CMR</u> .....	5
IV-	<u>MISE A L'ECHELLE DU CMR</u> .....	10
V-	<u>INVESTISSEMENTS</u> .....	18
VI-	<u>SUITES A DONNER</u> .....	18

## Liste des tableaux d'illustration

<u>Tableau 1</u> : le type et le niveau d'appropriation du CMR par les communes .....	6
<u>Tableau 2</u> : le nombre des communes d'intervention et celles qui disposent de CMR opérationnels.....	8
<u>Tableau 3</u> : le nombre des animateurs CMR ou agents de développement local formés et opérationnels .....	9
<u>Tableau 4</u> : le nombre des communes disposant des PAC-FAR validés.....	10
<u>Tableau 5</u> : la liste et les caractéristiques des communes rurales proposées pour le renforcement de capacité en Maîtrise d'Ouvrage Territoriale de la FAR dans la convention de partenariat entre MINAE / FORMAPROD – MID.....	12
<u>Tableau 6</u> : la liste des quinze (15) axes définis avec la répartition des équipes de mise en œuvre.....	12
<u>Tableau 7</u> : le détail des notes obtenues issue de l'évaluation IGL auprès des 55 communes.....	13
<u>Tableau 8</u> : nombre des communes qui disposent de SLC intégrant le collège CMR ...	13
<u>Tableau 9</u> : liste des 55 communes bénéficiaires de la première descente de renforcement de capacité .....	14
<u>Tableau 10</u> : liste des 25 animateurs CMR formés pour devenir Agent de Développement Communal (ADL) .....	16
<u>Tableau 11</u> : Liste des communes ayant établi de PDLII validé qui intègre le PACFAR	17
<u>Tableau 12</u> : balance de décaissement par activités dans l'appui à la maîtrise d'ouvrage locale et régionale au 31 décembre 2023 .....	18

## Liste des abréviations et acronymes

## **I- Présentation du Programme FORMAPROD**

- 1- Objectif :** Le Programme vise à améliorer la productivité agricole et d'augmenter les revenus des petits exploitants agricoles par la formation professionnelle des jeunes ruraux. Plus spécifiquement, le Programme vise à : (i) assurer un système national de Formation Agricole et Rurale (FAR) soutenant le développement du secteur agricole, (ii) créer un système régional de FAR adapté aux besoins des ruraux, et (iii) augmenter la productivité des petites exploitations à travers les pôles de développement agricole.
- 2-** Le Programme intègre la formation, l'appui technique et financier dans un enchaînement commençant par la formation, se poursuivant par l'accompagnement à l'élaboration et la mise en œuvre de projets professionnels initiés par les personnes formées à la production et jusqu'à la commercialisation.
- 3- Organisation et gestion du Programme :** Le Programme est placé sous la tutelle du Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Une unité de coordination nationale (UCN) est mise en place pour assurer : (i) la programmation, le suivi, la gestion et l'allocation des fonds ; (ii) le lien avec les entités impliquées dans la rénovation du dispositif de la formation et (iii) l'organisation de l'opérationnalisation au niveau régional.
- 4-** En adoptant le principe de subsidiarité, cinq équipes de programme interrégionales ont été mises en place pour la mise en œuvre des activités au niveau des 14 régions (au lieu de 13 depuis la séparation de la Région Vatovavy Fitovinany en deux) d'intervention. Elles sont rattachées hiérarchiquement à l'UCN, mais ont une autonomie administrative et financière.
- 5-** Un comité de pilotage a été mis en place depuis 2019 pour assurer le pilotage et la validation des actions menées par le Programme et cela en lieu et place du CNFAR qui assurait ce rôle auparavant. Au niveau régional, le CRFAR rattaché aux Régions assure le rôle de comité de pilotage.
- 6- Zones d'intervention et phasage du Programme :** L'exécution du Programme FORMAPROD s'étale sur 10 ans, divisée en quatre (04) phases successives (2 - 3 - 3 - 2 ans) et interviendra dans 14 régions.
- 7-** Pour rappel, une progression géographique a été adoptée pour l'intervention dans les 13 régions : (i) démarrage dans six régions, à savoir Analamanga, Atsinanana, Analanjirofo, Menabe, Melaky, Amoron'i Mania ; (ii) à partir de 2016, le Programme a étendu sa zone d'intervention vers quatre nouvelles Régions dont l'Itasy, Haute Matsiatra, Vatovavy Fitovinany et Ihorombe et (iii) c'est seulement en 2019 que les activités des trois dernières Régions dont Sofia, Anosy et Androy ont été initiées.
- 8- Bénéficiaires :** le Programme cible directement 500 000 bénéficiaires dont 195 000 ménages ruraux et indirectement environ 2,7 millions des ménages d'agriculteurs familiaux, des futures générations d'agriculteurs et d'entrepreneurs ruraux (environ 20% de la population rurale nationale) dans ses zones d'intervention.
- 9- Structuration :** FORMAPROD s'articule autour des trois (03) composantes suivantes : (i) appui à la mise en œuvre de la SNFAR ; (ii) opérationnalisation régionale de la FAR et formation professionnelle des jeunes ruraux et (iii) amélioration de la productivité agricole dans les pôles de développement agricole.
  - Composante 1 : Appui à la mise en œuvre de la SNFAR, organisée en quatre sous composantes, (i) Appui institutionnel pour la mise en œuvre de la

SNFAR, (ii) Amélioration, animation et régulation des dispositifs de FAR, (iii) Appui aux systèmes de financement durable de la FAR et (iv) Pilotage, Suivi Évaluation, Gestion des savoirs et Communication (SEGS).

- Composante 2 : Formation professionnelle des jeunes ruraux et opérationnalisation régionale de la FAR, organisée en quatre sous composantes (i) Management des dispositifs FAR au niveau régional, (ii) Formation professionnelle qualifiante des jeunes ruraux et soutien à l'enseignement technique, (iii) Formation diplômante des techniciens agricoles et animateurs ruraux, (iv) Projets professionnels des jeunes formé(e)s et accompagnement à leur installation. Cette composante est mise en œuvre dans les 13 régions d'intervention du Programme par les équipes inter-régionales du Programme.
- Composante 3 : Amélioration de la productivité dans les pôles de développement agricoles, organisée en trois sous composantes (i) Formation continue des EAF et appui à l'amélioration de la productivité agricole, (ii) Appui à l'accès aux services commerciaux et financiers, (iii) Investissements productifs structurants dans les pôles de développement agricole.

**10- Financement :** Le coût total initial du Programme est d'environ 86,1 millions USD, dont 33 millions USD financés par un prêt du FIDA, 2 millions USD par un don du FIDA, 18,8 millions USD par le Fonds fiduciaire espagnol, 14,7 millions USD par le Fonds OPEP pour le développement international (OFID), 5,6 millions USD par d'autres bailleurs (AFD, UNESCO), 7,9 millions USD par le Gouvernement de Madagascar (Gdm), et 3,8 millions USD par les bénéficiaires. Le financement OFID n'étant pas mobilisé, le FIDA a accordé en septembre 2017 un fonds additionnel de l'ordre de 11,290 millions d'USD dont 50% de prêt et 50% de don non remboursable pour remplir le gap de financement. Cela ramène à 74,151 millions d'USD le financement total du Programme pour ses 10 ans de mise en œuvre. Toutefois, une réévaluation de ce montant est opérée régulièrement pour tenir compte de la fluctuation de DTS/USD et MGA/USD. Aussi, une partie de la dette sur financement Fonds Fiduciaires Espagnol a été annulée. Ainsi, le montant réévalué du budget définitif de FORMAPROD après cette annulation est de 66,322 millions USD au 27 juin 2023.

## **II- Historique du Cercle de promotion des Métiers Ruraux (CMR)**

- 11-La commune est le niveau de base des collectivités territoriales décentralisées à Madagascar. Toutes initiatives de développement commencent à ce niveau. C'est pour cela que le Programme FORMAPROD a choisi les communes parmi les principales entités relais pour la pérennisation des acquis à l'opérationnalisation locale de la Formation Agricole et Rurale (FAR).
- 12-Toutes les Communes d'intervention du Programme ont réalisé des actions relatives à la formation agricole et rurale avec l'appui de FORMAPROD. De ce fait, il serait indispensable de mener des stratégies pour pérenniser les acquis et améliorer la formation agricole et rurale et soutenir les Communes dans le développement du secteur agricole et rural.
- 13- **Activités pilotes** : en octobre 2016, FORMAPROD a lancé le démarrage du concept Cercle de promotion des Métiers Ruraux (CMR), qui a été traduit en malagasy en Faribolam-pihofanana Ifehezana ny Asa Rehetra eny Ambanivoohitra (FIARA). Les deux principaux objectifs étaient (i) le transfert progressif (approches faire-avec, puis faire-faire) des actions auprès des entités relais pérennes ; (ii) la complémentarité de la mise en œuvre des interventions avec les directions régionales de l'agriculture et de l'élevage. La raison d'être du CMR était de (i) identifier d'une manière participative des solutions locales relatives aux problématiques liés à l'emploi des jeunes surtout en milieu rural, (ii) opérationnaliser au niveau local et régional la FAR, (iii) améliorer les capacités des jeunes ruraux à la production agricole, (iv) augmenter la productivité et les revenus familiaux. Pour la première année, le concept CMR a été piloté au niveau de deux (02) communes rurales par district d'intervention.

14- **Étapes méthodologiques de la mise en place d'un CMR :**

- Cibler et sensibiliser les communes qui disposent déjà d'animateur ou d'agent de développement local
- Les inviter à remplir les fiches de manifestation d'intérêt
- Organiser les évaluations des manifestations d'intérêt et les validations
- Appuyer les animateurs à la création des CMR de base à travers des assemblés généraux (PV de création)
- Organiser des formations des animateurs ou d'agent de développement local
- Appuyer les animateurs ou d'agent de développement local dans le diagnostic du territoire et dans l'élaboration des plans de formations des jeunes (livrables des animateurs de base)

## **III- Évolution – la réPLICATION du CMR**

- 15- **Accélération, mise au point et mise à l'échelle** : la Mission d'appui du Programme FORMAPROD du 2017 a recommandée comme une des actions prioritaires dans le cadre de la stratégie d'accélération de la mise en œuvre du programme à conduire le développement du partenariat avec les Communes et des OP. « *Action 2 : Développer le partenariat avec les communes et des OP. L'objectif de cette action est de (i) renforcer le rôle des communes et des OP dans le pilotage de la FAR au niveau communal et (ii) rapprocher l'offre de formation identifiée au niveau national (Action 1 ci-dessus) des besoins en compétences exprimés au niveau des communes et OP. En plus, un tel partenariat renforcera les actions initiées par les équipes régionales du programme en vue de créer le maximum de CMR dans les communes dans les régions d'intervention* »

Des séances de réflexion et de validation de l'approche méthodologique pour la mise en place et l'opérationnalisation des CMR ont été effectuées et ont été de suite

intégrées dans l'orientation stratégique du PTBA 2018. « *Plan d'Action Communal FAR et CMR: Impliquer davantage les acteurs communaux et locaux dans la maîtrise d'ouvrage de la FAR à travers la déclinaison au niveau des communes des SRFAR, l'opérationnalisation des CMR, et la pratique d'un système de tutorat autonome* »

**16- Le Cercle de promotion des Métiers Ruraux (CMR) :** (i) opérationnalisé au niveau de la Commune – géré par la Commune – pour la Commune ; (ii) « Cercle » mis en place pour **l'analyse des problèmes** dans la localité, **rechercher des solutions** par toutes les parties prenantes et **définir une stratégie** pour leur mise en œuvre ; (iii) Non seulement pour l'organisation de la formation, mais aussi pour la pérennité des exploitations des jeunes ; (iv) Prise en main progressive de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes au niveau des Communes ; (v) la pérennisation des actions de FORMAPROD.

**17- Un CMR est opérationnel si:**

- Existence de **cercle(s) de base** ou groupe(s) de jeunes
- Existence **d'Animateur(s) CMR** (= animateur de base + animateur communal) formés et opérationnels
- **Plan d'action communal FAR** élaboré et validé par le comité au niveau de la Commune (Structure Locale de Concertation ? Structure au niveau communal ?)
- **Plan de formation des jeunes** dans la commune élaboré dans les cercles/groupes de jeunes
- À partir de ce plan de formation des jeunes se base l'organisation des formations avec les dispositifs de formation (formation initiale, formation de courte durée, formation par tutorat (apprentissage) et surtout formation de masse, formation in situ)

**18- La démarche de mise en place et d'opérationnalisation d'un CMR :** (i) la sensibilisation des Communes, (ii) le remplissage de fiche CMR par les Communes, (iii) l'identification des animateurs CMR suivant les critères, (iv) la formation et le renforcement de capacité des animateurs, (v) l'élaboration du plan de formation des jeunes au niveau des Cercles, (vi) l'appui à l'élaboration du Plan d'Action Communal FAR (PAC-FAR) ; (vii) l'organisation de la formation des jeunes, (viii) et l'organisation de l'appui accompagnement post-formation.

**19- Types et niveau d'appropriation du CMR par les maîtres d'ouvrage (Communes Rurales) :** le type et le niveau d'appropriation du CMR qui se manifestent à travers des initiatives communales dépendent de la volonté politique et du dynamisme des autorités communales. Trois (03) types et niveaux d'appropriation du CRM existent et résumés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 : le type et le niveau d'appropriation du CMR par les communes**

Type et niveau du CMR	Manifestations	Initiatives
I	Communes qui se sont limitées sur l'existence des Plans de Formation des jeunes (élaborés au niveau des cercles de base)	Appui à la mise en œuvre des formations des jeunes par les divers dispositifs de formation à travers la mise à disposition des locaux de formation, l'hébergement des formateurs pour les formations délocalisées ou in situ, l'opérationnalisation des cercles a permis aux membres - avec les appuis des animateurs et les CIP – à s'évoluer vers la constitution de groupement, d'association ou de coopérative de jeunes dans l'intérêt d'améliorer la production et d'augmenter la productivité et des revenus, ...

II	Communes ayant élaboré les Plans d’Action Communal de la Formation Agricole et Rural (PAC-FAR)	Sans allouer de budget spécifique au domaine de la Formation Agricole et Rural (FAR), certaines communes rurales ont déjà saisi l’occasion de l’existence de cet outil, et ont connu des succès pour développer des partenariats techniques et financiers pour la mise en œuvre ce PAC-FAR dans l’amélioration de la condition de vie des jeunes à travers la formation et l’installation des jeunes. A titre d’exemple, la CR d’Antoby Est dans le District de Miarinarivo, Région Itasy pour ses partenariats avec le projet Tsinjo Aina et le projet PISCA. <b><u>Document 1:</u></b> <a href="#">..\..\FORMAPROD - CMR\Doc 01 - GROUPEMENT DE JEUNE ANTOBY EST.pdf</a>
III	Communes ayant atteint l’opérationnalisation de la Structure Locale de Concertation (SLC) contenant le collège CMR et élaboration des Plans de Développement Local Intégré et Inclusif (PDLII) validés qui intègrent le PAC-FAR et la disponibilité systématique de planification de la FAR dans le budget primitif approuvé	Ces communes assurent d’une manière effective et pérenne leurs rôles de maître d’ouvrage y compris le secteur FAR à travers le développement de partenariat technique et financier et le financement direct des activités <b><u>Document 2:</u></b> <a href="#">..\..\FORMAPROD - CMR\Doc 02 - PDLII ANALAVORY 230927 INDDL vf.pdf</a> <b><u>Document 3 :</u></b> <a href="#">..\..\FORMAPROD - CMR\Doc 03 - CR ANALAVORY MOT FAR.pdf</a>

**20- Les communes qui disposent de CMR :** à partir de 2017, la mise en place et l’opérationnalisation de CMR ont été mises à l’échelle au-delà des 2 communes par district. A la clôture de FORMAPROD, 62,5% des communes d’intervention du Programme disposent de CMR opérationnels (cf. critères dans paragraphe 7). Parmi les facteurs limitant les communes à s’engager à mettre en place et opérationnaliser le CMR sont : (i) la volonté politique des autorités élues qui se manifeste à travers l’inexistence de réponse à la sensibilisation et à la manifestation d’intérêt, (ii) le dynamisme local, (iii) contrainte sur les ressources au sein d’un bon nombre de communes rurales qui ne disposent comme équipe exécutive que le maire et son adjoint, (iv) le faible niveau d’instruction des autorités et des agents au niveau de certaines communes, malgré leurs initiatives, ils sont dans l’incapacité d’exploiter les outils et de conduire le processus, (v) la priorisation des investissements pour le capital humain face aux autres investissements sur les infrastructures qui sont plus visibles et directement palpable, (vi) puis, l’inexistence de la continuité de service entre les autorités élues sortantes et entrantes (vers la fin de l’année 2019 et début de l’année 2020). Cette situation limitait l’avancement de certaines communes dans l’appropriation du processus de CMR. Nombreuses se sont arrêtées au niveau des plans de formation des jeunes élaborés par les cercles de base.

**21- Solutions prises :** afin d’éviter les problématiques citées dernièrement, et pour garantir la pérennisation des actions, (i) FORMAPROD a donné de l’importance sur l’utilité des Agents de Développement Local (ADL) comme agents techniques des communes qui dirigent le processus. FORMAPROD a fait le plaidoyer auprès du Ministère de l’Intérieur et de la Décentralisation (MID) pour officialiser que tous les animateurs communaux CMR deviennent ADL, (ii) le CMR a été considéré comme un collège dans toutes les SLC mises en place ou redynamisées et opérationnelles, (iii) puis l’intégration des PAC-FAR dans les PDLII et la systématisation de la planification du PAC-FAR dans les budgets primitifs des communes.

**Tableau 2 : le nombre des communes d'intervention et celles qui disposent de CMR opérationnels**

REGIONS	NOMBRE DES COMMUNES D'INTERVENTION	NOMBRE DES COMMUNES DISPOSANT DE CMR
AMORON I MANIA	61	46
ANALAMANGA	130	63
ANALANJIROFO	76	52
ANDROY	37	13
ANOSY	34	20
ATSINANANA	100	60
HAUTE MATSIATRA	99	86
IHOROMBE	30	31
ITASY	48	27
MELAKY	38	26
MENABE	44	34
SOFIA	72	38
VATOVAVY FITOVINANY	124	62
Total général	893	558

Source : BDD FORMAPROD

**22- Les animateurs CMR / Agents de Développement Local (ADL)** : si la commune ne dispose pas d'ADL, ci-après les critères de sélection de recrutement des animateurs CMR : (i) endogène [soit de la Commune pour l'Animateur Communal (AC) soit du groupe villageois pour l'Animateur de Base (AB)] ; (ii) niveau scolaire adéquat ; (iii) maîtrise de la langue locale et bonne connaissance du milieu ; (iv) compétence technique ou bonne maîtrise du sujet à débattre ou à faire découvrir ; (v) engagement (être engagé) ; (vi) bonne maîtrise de l'approche méthodologique (après la formation) ; (vii) autres capacités: Esprit d'initiative, Bon observateur, Bon écouteur, Créativité, Patience, Flexibilité, Disponibilité, Humilité, Tolérance, Accessibilité, Sociable, Consultatif, Présentable, Bon collaborateur, Esprit critique, Adaptation au milieu, etc.

**23- Les attributions de l'AC ou de l'ADL :**

- Sensibiliser les autorités locales (exécutif, conseillers, Fokontany) ainsi que toutes les parties prenantes au niveau de la Commune sur l'importance de l'insertion professionnelle des jeunes à travers la FP
- Faciliter l'analyse des problèmes/limites ainsi que des opportunités existantes dans la Commune
- Faciliter l'identification de la vision pour le développement de la Commune, l'objectif et les activités à réaliser, surtout pour les jeunes
- Élaborer puis faire valider le plan d'action FAR (à annexer au PCD ou SAC)
- Participer à l'organisation des formations des jeunes correspondant aux besoins en compétences de la Commune et des métiers à promouvoir
- Rédiger les rapports pour la Commune et les partenaires dont FORMAPROD

**Outil fiche d'identification des animateurs – Doc 04 :** <..\..\FORMAPROD - CMR\Doc 04 - CMR ANKILVALO FICHE IDENTIFICATION.PDF>

**24- Les attributions de l'AB :**

- Sensibiliser et identifier les jeunes
- Mettre en place les cercles/groupes de jeunes
- Faciliter l'identification des problèmes, l'analyse de l'environnement et l'identification des pistes de solutions (surtout en termes de FAR)

- Faciliter la définition d'une vision et des activités pour l'atteindre
- Faciliter l'élaboration du plan de formation approprié par tous les membres du cercle pour être intégré dans le plan d'action communal FAR
- Participer à l'identifier les partenaires et l'organisation de la mise en œuvre des formations
- Contribuer à la réalisation du suivi des jeunes après la formation

**25- Le renforcement de capacité initial des AC ou ADL :** les compétences suivantes ont été transférées aux AC ou ADL : (i) le concept et les objectifs du Cercle de promotion des Métiers Ruraux (CMR) ; (ii) la maîtrise des étapes de constitution d'un CMR ; (iii) la maîtrise des attributions et résultats attendus à un animateur CMR ; (iv) l'utilisation des outils participatifs ; (v) la facilitation de l'élaboration des Plans de Formation des jeunes au niveau des cercles de base et des PAC-FAR au niveau des communes.

Ces compétences ont été renforcées par les équipes de l'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local (INDDL) et du Fonds de Développement Local (FDL) dans la convention entre MID et MINAE / FORMAPROD.

**Outil / guide de l'animateur CMR – Doc 05 :** [..\..\FORMAPROD - CMR\Doc 05 - GUIDE ANIMATEUR CMR - VF.pdf](#)

**Tableau 3 : le nombre des animateurs CMR ou agents de développement local formés et opérationnels**

REGIONS	NOMBRE
AMORON I MANIA	46
ANALAMANGA	68
ANALANJIROFO	52
ANDROY	17
ANOSY	21
ATSINANANA	63
HAUTE MATSIATRA	92
IHOROMBE	36
ITASY	54
MELAKY	12
MENABE	32
SOFIA	48
VATOVAVY FITOVINANY	80
<b>Total général</b>	<b>621</b>

Source : BDD FORMAPROD

**26- Séances d'information aux autorités communales** surtout les responsables des organes exécutif et délibératif : les maires de chaque commune concernée sont informés spécifiquement sur les objectifs attendus à l'élaboration du PAC-FAR, et du PDLII, puis leurs attributions pendant et après le processus.

**27- Statut des animateurs CMR :** 16% soit 100 sur les 621 animateurs CMR sont des ADL personnels salariés des communes. Les restes sont des agents externes des communes. Afin de garantir la pérennisation des actions, le Programme a fait un plaidoyer et un projet d'arrêté sur l'utilité de recrutement et d'opérationnalisation d'un ADL au niveau de chaque commune a été initié entre le MINAE et le MID, et est encore en cours.

**28- Le système de motivation des animateurs CMR :** la réunion de coordination nationale en septembre 2017 a validé les aspects suivants (i) idéalement la prise en charge de leurs salaires par les Communes [normalement ils sont considérés comme des agents de la Commune, même si la majorité sont externes à la commune] ; (ii) la dotation de **kits** pour leur motivation après validation du « Plan d’Action Communal - FAR » pour l’animateur communal (AC) ou ADL et du « Plan de Formation » pour l’animateur de base (AB). Le montant maximal convenu suite aux différents échanges a été : 50 000 ariary pour les AB et 200 000 Ariary pour les AC ; (iii) la dotation des kits de visibilité tels que T-shirt, casquette, ... selon les ressources au niveau de chaque EPiR (tout ceci à prévoir à partir du PTBA 2018)

**29- Le Plan d’Action Communal de la Formation Agricole et Rural (PAC-FAR) :** 381 communes soit 68,2% de celles disposant de CMR ont élaboré et validé le PAC-FAR. La méthodologie d’élaboration du Plan d’Action Communal de la Formation Agricole et Rurale (PAC-FAR) est présentée chronologiquement dans les étapes suivantes :

- Sensibilisation et séance de travail avec les acteurs communaux
- Exploitation de la monographie communale
- Exploitation des données issues des plans de formation des cercles:
- Analyse des problèmes, des potentialités, etc.
- Définition de la vision et des objectifs à plus court terme
- Les métiers prioritaires à promouvoir
- Priorisation des besoins de formation
- Consolidation / compilation / synchronisation besoin des jeunes et besoin de compétence au niveau de la Commune
- Validation du plan d’action communal de la formation agricole et rurale par la Structure Locale de Concertation (SLC) ou les Conseillers Communaux.

**Extrait de PAC-FAR validé – Doc 06 :** <..\..\FORMAPROD - CMR\Doc 06 - PACFAR AMBOHIMASINA.PDF>

**Tableau 4 : le nombre des communes disposant des PAC-FAR validés**

REGIONS	NOMBRE
AMORON I MANIA	38
ANALAMANGA	52
ANALANJIROFO	52
ANDROY	13
ANOSY	19
ATSINANANA	42
HAUTE MATSIATRA	32
IHOROMBE	26
ITASY	27
MELAKY	2
MENABE	2
SOFIA	34
VATOVAVY FITOVINANY	42
Total général	381

Source : BDD FORMAPROD

## **IV- Mise à l’échelle du CMR**

**30- La convention MINAE / FORMAPROD - MID :** afin que le processus de transfert

aux relais soit effectif et que la pérennisation des actions soit garantie, le 01 octobre 2021 et pour une durée de dix-huit (18) mois, le MINAE à travers le Programme FORMAPROD a établi un partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID) pour pousser le concept CMR vers la promotion de la Maîtrise d'Ouvrage Territoriale effective de la Commune sur la Formation Agricole et Rurale (MOT-FAR).

**31- Les objectifs du partenariat :** (i) Outiller les acteurs locaux ainsi que les élus dans l'autoévaluation, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement intégré et inclusif : (ii) Accompagner les communes dans leurs stratégies de mobilisation de ressources ; (iii) Établir un cadre permettant de stimuler et d'orienter les jeunes vers des activités créatrices de valeur ajoutée et d'emplois ; (iv) Promouvoir la disponibilité des compétences, des moyens et ressources comme mesures d'accompagnement à l'opérationnalisation et à la pérennisation des formations

**La convention de partenariat – Doc 07 :** [..\..\FORMAPROD - CMR\Doc 07 - Convention signée MID-MINAE.pdf](#)

**32- Post signature de la convention de partenariat :**

- Identification des Communes à partir des critères conjointement établis comme : (i) ayant un CMR, disposant un PACFAR validé, (ii) la potentialité en nombre de jeunes appuyés, (iii) l'existence d'opportunité de marché ou d'installation des jeunes et (iv) des communes dynamiques / présentant des bonnes implications des responsables communaux
- Priorisation : vue la durée du partenariat face à la localisation géographique des communes, les critères suivants ont été définis, des communes proches et de même axe. D'où quinze (15) axes identifiés pour les 132 communes proposées et seront traités par priorité d'ordre chronologique.
- Activités préalables : information et préparation des acteurs locaux et régionaux, préparation des moyens logistiques et financières
- La formation et la planification initiale conjointe de l'équipe de mise en œuvre à Ampefy Janvier 2022 : les parties prenantes listées suivantes ont participé à la formation pour la bonne exécution des activités du partenariat.
  - La Direction d'Appui aux Collectivités Territoriales Décentralisées (DACTD)
  - L'Observatoire de la Décentralisation et du Développement Local (ODDL)
  - L'Unité de Coordination Générale des Projets et des Partenariats (UCGPP)
  - L'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local INDDL
  - La Direction de coopération des collectivités (DCC)
  - Le Conseil National de la Formation Agricole et Rurale (CNFAR)
  - Le programme FORMAPROD

A l'issue de cet atelier, le MINAE et le MID se sont mis d'accord pour la bonne exécution du partenariat sur les aspects ci-après : (i) les démarches selon la convention, (ii) les outils, (iii) des travaux sur les thématiques à transférer et à développer auprès des communes, puis (iv) la planification.

**Rapport de l'atelier de formation et de planification conjointe – Doc 08 :** [..\..\FORMAPROD - CMR\Doc 08 - Rapport Atelier MID-FORMAPROD Ampefy.pdf](#)

**33- Les communes proposées pour le renforcement de capacité dans la convention MINAE/MID :** les critères de choix des communes d'intervention proposés par l'équipe du Programme ont été : (i) la potentialité en nombre de jeunes appuyés, (ii) l'existence d'opportunité de marché ou d'installation des jeunes et (iii) des communes dynamiques / présentant des bonnes implications des responsables communaux.

Compte-tenu de l'équilibre régional et le fait que les régions Anosy et Androy sont déjà couvertes par le projet MIONJO, une révision du nombre de commune par région a été faite : ajout de 4 autres communes pour Itasy, 1 pour Vatovavy (Nosy Varika), 2 pour Ihorombe, 2 pour Melaky et 3 pour Fitovinagny (Ikongo).

Au total, avec les deux (02) régions d'Androy et d'Anosy 132 communes ont été proposées pour être renforcées en capacité dans la convention de partenariat.

**Tableau 5 : la liste et les caractéristiques des communes rurales proposées pour le renforcement de capacité en Maîtrise d'Ouvrage Territoriale de la FAR dans la convention de partenariat entre MINAE / FORMAPROD – MID**

Étiquettes de lignes	Nombre de Commune	Nombre de Ayant CMR	Nombre de Ayant PAC FAR	Nombre de Ayant SLC	Nombre de Note IGL 2.1	Nombre de Note auto-évaluation
Amoron'i Mania	10	10	7	8	9	1
Analamanga	10	10	6	8	3	8
Analanjirofo	11	11	9	2	3	2
Androy	6	6	6		6	
Anosy	6	2	2			
Atsinanana	12	10	9	6	7	2
Fitovinany	7	7	7	3		
Haute Matsiatra	19	19	19	13	14	6
Ihorombe	8	8	8		1	
Itasy	8	8	8	2	5	4
Melaky	8	8	6	6		
Menabe	12	11	2	9	4	6
Sofia	10	10	10		3	6
Vatovavy	5	5	4	2	4	1
Total général	132	125	103	59	59	36

Source : outils de planification conjointe de la convention de partenariat 01-C-2021/MINAE/SG/FORMAPROD/UCN

**Tableau 6 : la liste des quinze (15) axes définis avec la répartition des équipes de mise en œuvre**

AXE	REGION	NB Communes	Binôme 1	Binôme 2	FORMAPROD (SOR)
AXE 9	HAUTE MATSIATRA 2	10	OLIVIA	NOMIA	FARA (034 14 311 14)
AXE 2	ANALAMANGA	10	ONY	CHRISTIAN	ASSUNTA (034 14 311 12)
AXE 3	ITASY	8	DACTD LANTO	LEONARD	MAHATANA (034 05 132 44)
AXE 4	AT SINANANA	12	SARIAKA	PATRICIA	WILLIAM (034 14 312 03)
AXE 6	MENABE	12	JENNY	NARINDRA	LOUISETTE (034 47 677 15)
AXE 12	VATOVAVY	5	RIVOSOA	ARMAND	FANO (034 14 310 95)
<hr/>					
AXE 5	ANALANJIRÔFO	11	RAMANANA	MAHEFASOA	SAKOTO (034 14 312 06)
AXE 7	MELAKY	8	MICKAEL	NJINA / ARTHUR	RICHARD (034 49 803 33)
AXE 8	HAUTE MATSIATRA 1	9	SOLOFO	DORELIE	FARA (034 14 311 14)
AXE 10	IHOROMBE	8	FLORENT	FAMENO	EDDY (034 12 311 00)
AXE 11	AMORON'I MANIA	10	JOSEPH	GABRIELLA	DOMINIQUE (034 14 311 44)

AXE 1	SOFIA	10	MANALINARIVO	ANGELITO	NJARA (034 14 312 44)
AXE 13	FITOVIGNANY	7	MAHAZOASY	LALAINA	FANO (034 14 310 95)
AXE 14	ANDROY	6	MAHAZOASY	RIJA	BERTHE (034 12 470 18)- RETSIVERY (034 09 294 81)
AXE 15	ANOSY	6	RAMANANA	OLIVIA	BERTHE (034 12 470 18)- RETSIVERY (034 09 294 81)

Source : outils de planification conjointe de la convention de partenariat 01-C-2021/MINAE/SG/FORMAPROD/UCN

**34- Mise en œuvre de la convention pour la mise à l'échelle du CMR :** les premières descentes ont été effectuées au niveau des cinquante-cinq (55) communes. Les résultats obtenus au niveau de ces 55 communes ont été :

- Tous les autorités et acteurs communaux et régionaux ont été renforcés en capacité sur le Pack DEL en matière de la Gouvernance locale et conscients sur l'importance des mobilisations des ressources financières locales ;
- Toutes les Structures Locales de Concertation (SLC) au niveau des communes ont été soit mises en place et opérationnalisées, soit redynamisées ;
- Des collèges du CMR sont effectivement intégrés dans les SLC respectives avec des dossiers à l'appui

**Document 10 :** [..\..\FORMAPROD - CMR\Doc 10 - CR Ambohimasina Demande d'adhésion et création de collège CMR dans SLC.jpg](#)

**Document 11 :** [..\..\FORMAPROD - CMR\Doc 11 - CR Ambohimasina PV de validation d'adhésion collège CMR dans SLC.jpg](#)

**Document 12 :** [..\..\FORMAPROD - CMR\Doc 12 - CR Ambohimasina Arrêté communal adhésion collège CMR dans SLC.jpg](#)

- Toutes les 55 collectivités décentralisées ont été évaluées sur l'Indice de la Gouvernance Locale (IGL). La majorité des communes soit 65,5% ont obtenu la note moyenne. Pourtant 84% de ces communes devront effectuer des efforts pour améliorer leur performance en gouvernance locale surtout en matière de performance financière.
- Les 55 communes ont bénéficié le suivi des recommandations ressorties dans le plan de redressement issu de l'évaluation IGL
- En résumé, à l'issu de la première descente de renforcement de capacité, les communes disposent les éléments essentiels pour assurer le rôle de maître d'ouvrage et pour l'élaboration de l'outil de gestion et de prise de décision qui est le PDLII.

**Tableau 7 : le détail des notes obtenues issue de l'évaluation IGL auprès des 55 communes**

Note IGL	A	B	C	D	E
	Sup 8/10	6 à 8/10	4 à 6/10	2 à 4/10	Inf 2/10
Nombre	0	9	36	10	0
%	0	16,36	65,45	18,19	0

Source : rapport de mise en œuvre de la convention MINAE / FORMAPROD - MID

**Tableau 8 : nombre des communes qui disposent de SLC intégrant le collège CMR**

Région	Nombre des communes disposant des SLC qui intègrent le collège CMR
EPIR AHI	17

EPIR AIS	15
EPIR AA	9
MM	16
AAV	5
Total	62

Source : Données HPG

**Tableau 9 : liste des 55 communes bénéficiaires de la première descente de renforcement de capacité**

	REGIONS	COMMUNES
1	AMORON'I MANIA	AMBONDROMISOTRA
2	AMORON'I MANIA	SOAVINA
3	AMORON'I MANIA	AMBOVOMBE CENTRE
4	AMORON'I MANIA	ANDAKATANIKELY
5	FITOVINAGNY	AMBILA
6	FITOVINAGNY	ANOSIALA
7	FITOVINAGNY	ANDEMAKA
8	FITOVINAGNY	VOHINDAVA
9	VATOVAVY	IFANADIANA
10	VATOVAVY	ANTARETRA
11	VATOVAVY	TSIATOSIKA
12	ATSINANANA	AMBODITANDROROHO
13	ATSINANANA	FANANDRANA
14	ATSINANANA	ANDONDABE
15	ATSINANANA	AMPASIMBE ONIBE
16	IHOROMBE	RANOHIRA
17	IHOROMBE	AMBATOLAHY
18	IHOROMBE	ANDIOLAVA
19	IHOROMBE	TOLOMIHADY
20	MENABE	MAROFANDILIA
21	MENABE	BEMANONGA
22	MENABE	ANALAIVA
23	MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA
24	MENABE	ANDRANOMAINTY
25	ANALAMANGA	MAHITSY
26	ANALAMANGA	AMBATOLAMPY TSIMAHAFOTSY
27	ANALAMANGA	MARONDRY
28	ANALAMANGA	AMBOHITROMBY
29	SOFIA	MAMPIKONY II
30	SOFIA	ANKIRIRIKY
31	SOFIA	ANJIAMANGIRANA
32	SOFIA	PORT BERGER II
33	ANALANJIROFO	MAHAMBO
34	ANALANJIROFO	MAROMITETY
35	ANALANJIROFO	AMPASIMAZAVA

36	ANALANJIROFO	ANTANIFOTSY
37	HAUTE MATSIATRA	ANDROY
38	HAUTE MATSIATRA	ALAKAMISY AMBOHIMAHА
39	HAUTE MATSIATRA	SAHAMBAVY
40	HAUTE MATSIATRA	CAMP ROBIN
41	HAUTE MATSIATRA	ANKAFINA TSARAFIDY
42	HAUTE MATSIATRA	ANKARAMENA
43	HAUTE MATSIATRA	AMBINANINDOVOKA
44	HAUTE MATSIATRA	TALATA AMPANO
45	HAUTE MATSIATRA	ANDOHARANOMAINTSO
46	ITASY	AMBATOASANA
47	ITASY	SOAVINANDRIANA
48	ITASY	ANALAVORY
49	ITASY	MANAZARY
50	ANALANJIROFO	SAINTE MARIE
51	ITASY	ARIVONIMAMO II
52	ITASY	AMBOHIMASINA
53	ITASY	IMERITSIATOSIKA
54	MELAKY	ANTSALOVA
55	MELAKY	TRANGAHY

Source : rapport de mise en œuvre de la convention MINAE / FORMAPROD - MID

**35-Amélioration de la capacité des animateurs CMR pour devenir ADL :** pour devenir des agents de développement local (ADL), vingt-cinq (25) animateurs CMR, dont 23 (05 femmes) ont été présents ont bénéficié une formation supplémentaire au mois de mars 2023 de la part de l'équipe de l'INDDL et du FDL. La formation est axée sur les thématiques suivantes : les notions sur la décentralisation et la déconcentration, le budget primitif, la ressource humaine du territoire, le développement local (le guide), l'IGL (le processus), le FNP, recette fiscale, stratégie de mobilisation des ressources, référentiel métier des ADL, le guide d'élaboration des projets communaux (analyses des problèmes – arbres des objectifs – cadre logique), le leadership.

Une évaluation des acquis a été organisée à la fin de la formation dont les principaux résultats sont ci-après :

- Appropriation des savoirs sur la décentralisation = 18/23, sur le développement local = 22/23, sur les attributions des ADL = 15/23
- Savoir sur l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources locales = 16/23
- Savoir assurer la facilitation participative des outils de collecte de donnée pour des projets communaux = 18/23
- Savoir élaborer du plan d'action de suivi de la mise en œuvre = 21/23
- Savoir élaborer un plan de suivi et évaluation des projets = 22/23

Chaque futur ADL a été invité à élaborer un plan d'action pour matérialiser la mise en œuvre des acquis et sera sujet de supervision par l'équipe de l'INDDL lors de la deuxième descente.

**Tableau 10 : liste des 25 animateurs CMR formés pour devenir Agent de Développement Communal (ADL)**

N°	NOMS & PRENOMS	CODE	PROVENANCE	MOBILE MONEY
1	HAJA Nantenaina Jean Richard	31320cm0001	Tolohomiady-Ihosy	034 06 800 55
2	RANDRIANASOLO Narcisse	30202an0001	Ambinanindovoka- Ambalavao	034 31 054 23
3	RANDRASANA Jean Baptiste	32601an0001	Alak.Ambohimaha- Lalangina	034 49 155 79
4	RABEMAHAFALY Jacques Odon	32311an0002	Ilanjana - Manandriana	034 02 348 85
5	SENDRASOA Germaine	30409an0005	Soavina - Ambatofinandrahana	034 67 602 34
6	FARALAHY Luther	60307an0001	Ifotaka-Amboasary Sud	034 59 584 96
7	RAMANTENASOA Solonirina Dorlys	61311an0002	Ianabinda- Betroka	038 36 885 74
8	MANOLOSOA Managnohatse	60905an0001	Tranovaho- Beloha	034 80 315 09
9	ANDRIAMAMISOA Emilson Bernard	31724an0001	Tsiatosika- Mananjary	034 89 303 36
10	BOTOMAHITAVELONIRINA Gerôme	32113an0001	Vohindava-Vohipeno	034 89 278 08
11	RAZAFIARIMALALA Julia Sabrinah		Andondabe – Tamatave II	034 29 643 90
12	RAVAO Claudine	50203an0001	Amboditandroho- Tamatave II	034 18 095 43
13	BERA Dezinot	50201an0001	Sainte Marie	034 48 441 99
14	RANDRIANIRINA Monja	51807an0001	Maromitiety- Fénérive Est	034 40 898 69
15	RAZAFINDRABATO Paulin Bieneger	50907an0002	Mahambo	034 52 760 78
16	SOAMANJOKY	40509an0001	Maromandia- Analalava	034 82 486 00
17	RAHERIMANANA Jean Roland	11813an0001	Soavinandriana	034 07 369 33
18	RAKOTONDRA MILLY Rolland Arsène	11705an0001	Manazary-Miarinarivo	034 94 814 38
19	RAZANATSILAVINDRAIBE Miampitasoa Jean Querot	11208je0130	Ambohimasina- Arivonimamo	034 63 811 87
20	RALAIMBOAFIDIARIJAONA Sendranantaina Herimaoa	10815an0001	Ambohitromby- Ankazobe	034 20 423 76
21	IADANY René	61718an0004	Andranomainty-Morondava	034 50 596 58
22	LIMODE Théodore	61906an0001	Marofandilia - Morondava	038 98 650 76
23	NOMENJANAHARY Alain	60806an0008	Belo/Tsiribihina	034 50 027 99
24	RAZAFIMANDIMBINIAINA G. Norbert	61901an0004	Analaiva-Mahabo	034 75 955 82
25	RAVELOARISOA Hantanirina Felanasahondra	10816je0212	Marondry-Ankazobe	038 65 585 48

Source : note de présentation et rapport de la mission de formation pour devenir ADL à Antsirabe

**36- La mise à l'échelle du CMR (mise en œuvre de la convention MINAE / MID) :**

vues les ressources disponibles et le temps restant, et afin d'assurer plus de qualité pour garantir la pérennisation des actions, les deuxièmes descentes ont été effectuées au niveau des vingt-quatre (22) communes. Les résultats obtenus au niveau de ces 24 communes ont été :

- L'élaboration ou la mise à jour des PDLII validés et intégrant le PAC-FAR ;
- L'intégration de la planification du PAC-FAR dans le budget primitif communal et le suivi de l'exécution ;
- Le suivi de la mise en œuvre des plans d'action des animateurs CMR locaux à l'issu de leurs formations pour devenir ADL ;
- Le suivi du plan de redressement suite aux évaluations de l'IGL. L'évaluation IGL a permis l'identification des points forts et points faibles des Communes en matière de gouvernance locale. Pour améliorer leur performance en gouvernance locale, des plans de redressement qui présentent les actions ainsi que leurs responsables et leurs périodes de réalisation ont été élaborés. Les Communes ont été initiées à l'auto-évaluation IGL et les responsables locaux se sont engagés à le réaliser.

***Tableau 11 : Liste des communes ayant établi de PDLII validé qui intègre le PACFAR***

REGION	DISTRICT	COMMUNE
HAUTE MATSIATRA	AMABALAVAO	ANKARAMENA
HAUTE MATSIATRA	AMABALAVAO	
ATSINANANA	TOAMASINA 2	ANDODABE
ATSINANANA	TOAMASINA 3	AMBODITANDROROHO
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	BELO SUR TSIRIBIHINA
MENABE	MIANDRIVAZO	ANDRANOMAINTY
VATOVAVY	MANANJARY	TSIATOSIKA
VATOVAVY	IFANADIANA	ANTARETRA
ANALAMANGA	ANKAZOBE	MARONDRY
ANALAMANGA	ANKAZOBE	AMBOHITROMBY
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	MAHITSY
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	AMBATOLAMPY
ANOSY	AMBOASARY	BEHARA
ANOSY	AMBOASARY	IFOTAKA
ANDROY	TSIHOMBE	NIKOLY
ANDROY	AMBOVOMBÉ	MAROALOMAINTY
ANALANJIROFO	VAVATENINA	MAROMITETY
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	MAHAMBO
AMORON'I MANIA	AMBATO FINANDRAHANA	AMBONDROMISOTRA
AMORON'I MANIA	AMBATO FINANDRAHANA	SOAVINA
ITASY	MIARINARIVO	ANALAVORY
ITASY	ARIVONIMAMO	AMBOHIMASINA
SOFIA	ANTSOHIHY	ANJIAMANGIRANA
SOFIA	PORT BERGER	PORT BERGER II

Source : rapport de mise en œuvre de la convention MID - MINAE /FORMAPROD

**Le rapport de mise en œuvre de la convention MID – MINAE / FORMAPROD – Doc 13 :**

<..\..\FORMAPROD - CMR\Doc 13 - RAPPORT DE MISE EN OEUVE DE CONVENTION MID - MINAE FORMAPROD.pdf>

**37- Exemplaires de PDLII intégrant le PACFAR :** à noter que pour certaines communes, la facilitation à l'élaboration du PDLII a été cofinancée avec d'autres

partenaires technique et financier que FORMAPROD. Comme le cas de la commune d'Ambohimasina, Région Itasy qui est parmi les communes dans la « zone de convergence des Nations Unies », où l'élaboration du PDLII a été cofinancé par le FIDA à travers le MINAE / FORMAPROD et le PNUD.

**Document 14 :** [..\FORMAPROD - CMR\Doc 14 - PDLII AMBOHIMASINA INDDL VF.pdf](#)

**Document 15 :** [..\FORMAPROD - CMR\Doc 15 - PDLII AMBOHITROMBY 230330 INDDL vf.pdf](#)

**Document 16 :** [..\FORMAPROD - CMR\Doc 16 - PDLII AMBATOLAMPY TSIMAHAFOTSY 230414 INDDL vf.pdf](#)

**Document 17 :** [..\FORMAPROD - CMR\Doc 17 - PDLII MAHITSY 230414 INDDL vf.pdf](#)

**Document 18 :** [..\FORMAPROD - CMR\Doc 18 - PDLII MARONDRY 230414 INDDL vf.pdf](#)

**Document 19 :** [..\FORMAPROD - CMR\Doc 19 - PDLII ANJIAMANGIRANA 230515 INDDL.pdf](#)

**Document 20 :** [..\FORMAPROD - CMR\Doc 20 - PDLII PORT BERGER II 230507 INDDL.pdf](#)

38- **Bonnes pratiques sur la FAR post PDLII élaboré**, validé et de disponibilité de budget approuvé initiées par la commune :

**Document 21 :** [..\FORMAPROD - CMR\Doc 21 - CMR TSIAFAHY.pdf](#)

**Document 03 :** [..\FORMAPROD - CMR\Doc 03 - CR ANALAVORY MOT FAR.pdf](#)

## V- Investissements

39- Au 31 décembre 2023, le montant total décaissé pour la mise en œuvre des activités d'appui aux collectivités décentralisées pour la maîtrise d'ouvrage locale et régionale s'élève à MGA 3 602 876 083,93. Ce montant représente 1,70% du total des investissements et fonctionnement du Programme. MGA 2 024 557 445 a été décaissé pour l'appui aux communes de la mise en place et l'opérationnalisation des CMR jusqu'à des éventuels appuis à l'établissement des PDLII. Puis, MGA 1 578 318 638 qui a été décaissé pour l'appui des régions à travers les CRFAR dans la maîtrise d'ouvrage régionale de la FAR. Il concerne l'appui à l'opérationnalisation des CRFAR, les divers renforcements de capacité des membres, l'élaboration et les mises à jour des SRFAR.

**Tableau 12 : balance de décaissement par activités dans l'appui à la maîtrise d'ouvrage locale et régionale au 31 décembre 2023**

Code	Libellé des Ecritures	Total
212A01	Plan de formation régional CRFAR, STD	832 756 781,98
212D11	Assistance technique de courte durée - Réunions	479 573 585,40
212D21	Consultant national d'appui	161 260 030,11
212D22	Atelier de validation de la priorité FAR régionale inté	55 720 315,00
212D23	Atelier de validation finale schéma régional FAR	26 185 325,50
212D31	Diffusion schéma régional validé	22 822 600,00
221A11	Mobilisation des communes et OP pour la maîtrise d'ouvrage	862 255 402,36
223A01	Formation initiale des animateurs CMR	856 033 930,98
223A02	Formation continue des animateurs de CMR	306 268 111,60
	<i>Total général</i>	3 602 876 082,93

Source : rapport financier – balance de décaissement au 31 décembre 2023

## VI- Suites à donner

40- **Les suites à donner** par le MID, par les communes bénéficiaires en tant que relais pour dupliquer l'approche et pour assurer un effet tache d'huile.

41- **Recommandations du MID** : il reste encore beaucoup à faire au vu des résultats obtenus et compte tenu du contexte qui a quelque peu évolué. En effet, le Plan

National de Décentralisation Émergente (PNDE) qui se trouve être le plan de mise en œuvre de la Lettre de Politique de Décentralisation Émergente (LPDE) a été adopté par le Décret 2023-932 du 02 Août 2023. Dorénavant, l'autonomisation et la responsabilisation des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) sont les maîtres mots qui dirigent l'approche en matière de Décentralisation à Madagascar. L'adoption du PNDE élargi cette collaboration sur de nouveaux enjeux. Il est à noter que le Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage figure parmi les départements ministériels prioritaires dans la mise en œuvre du PNDE. De ce fait, les efforts menés dans le cadre de cette convention sont à poursuivre et à mettre à l'échelle dans les autres Communes, se trouvant dans les zones d'intervention du Programme FORMAPROD mais qui n'ont pas pu bénéficier des appuis octroyés. La poursuite et la mise à l'échelle de l'approche MOT/DEL développée par le MID et le MINAE via FORMAPROD se trouve être intéressant car les outils utilisés ont beaucoup évolué. A titre d'exemple, l'outil d'évaluation IGL, qui, rappelons-le, a été doté d'une annexe relative à la FAR, a été récemment mis à jour.

42- Il s'avère aussi nécessaire d'effectuer un suivi de la mise en œuvre des projets prioritaires dans les PDLII élaborés, surtout ceux qui se rapportent aux PACFAR. On pourrait ainsi identifier les principaux facteurs de blocage et les difficultés majeures auxquelles les communes sont confrontées. Ainsi, des appuis techniques et peut-être aussi financier pourront être apportés aux communes les plus engagées. Ce faisant, on pourra implémenter de nouveaux outils qui cadrent toujours dans la conduite de la maîtrise d'ouvrage territorial. Des outils de type : fiche de projet, documents de programme d'investissement public (PIP) et autres outils budgétaires qui aiderait les Communes à concrétiser leurs projets. Ces outils ont été mentionnés et présentés brièvement lors de certaines descentes mais n'ont pas pu être développés. Ce type d'appui est d'autant plus nécessaire car les Maires arrivent en fin de mandat l'année prochaine. Un suivi rapproché permettrait à ces Communes de s'assurer de la continuité et de la pérennité des projets de développement sur lesquels elles se sont engagées lors des passations entre les élus.

43- Toujours dans cette optique de continuité et de passation entre élus, la mise à disposition de « toolkit » intégrant les outils du Pack DEL développés dans le cadre de cette convention s'avère cruciale pour permettre un transfert de savoir aux Communes. La finalisation de la rédaction du document de synthèse sur la maîtrise d'ouvrage territorial, prévu aux termes de cette collaboration, est également nécessaire pour rassembler et mémoriser les tenants et aboutissants de l'approche développée. Un tel document sera très utile dans la recherche et l'innovation concernant l'approche et la stratégie utilisée en termes de MOT.

44- Un accompagnement dans la recherche de partenariat est aussi utile pour mener à bien les stratégies de mobilisations de ressources pour le financement des PACFAR. En effet, on pourra outiller les Communes afin qu'elles soient à même de discuter de manière fructueuse avec les partenaires potentiels (quels types de documents il faut avoir pour discuter avec tel ou tel type de partenaire, qu'est-ce qui les intéresse, comment mettre en place un partenariat gagnant-gagnant,)

#### **45- Les contraintes de non réalisation du PDLII de Commune :**

- Contraintes budgétaires dans la mobilisation et indemnisation des acteurs pour la collecte des informations monographiques de la Commune,
- Non-implication de certains responsables avant-pendant-après la mise en œuvre du processus,
- Insuffisance et/ou manque des moyens matériels au niveau de la plupart des Communes,
- MOT : plutôt SOFT donc souvent moins important et moins prioritaire pour les dirigeants et la population, donc besoin de sensibilisation et mobilisation fréquentes,

- Priorisation des Communes dépendant souvent aux activités ou aux financements de leurs grands partenaires,
- La plupart des élus au niveau de la Commune ne connaissent pas les importances du PDLLII,
- Insuffisance de l'appui et de l'accompagnement des institutions étatiques : INDDL, Ministères de décentralisation,....

**46- Améliorations à apporter :**

- Sensibilisation et conscientisation des acteurs communaux sur la nécessité de la planification des activités sur le FAR,
- Mobilisation des ressources Communales en vue d'obtenir de budget pour l'indemnisation et mobilisation des acteurs comme le SLC et l'ADL,...
- Mise en place d'un système d'amélioration de la recette fiscale,
- Renforcement des capacités de la Commune sur la participation citoyenne, la pratique de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption,
- Mise en place d'un système de Communication efficace entre les élus et les Citoyens,

**47- La diffusion des bonnes pratiques pour effets tache d'huile**

- Systématisation de partage de la bonne pratique entre les Communes voisines, sensibilisation et orientations des Communes à la mise en œuvre du FAR durant les réunions mensuelles du district
- Effectivité du rapportage par les Commune appliquant du PDLII au niveau du District ou Région sur les impacts de son application afin de capitaliser les succès et de partager auprès des Communes non appliquant,